

PPCR phase 2 : ENFIN !!!

Les fonctionnaires d'Orange l'attendaient depuis longtemps.

Le CQSO s'est tenu ce 25 novembre pour échanger sur ces réformes et leur mise en oeuvre. Les décrets sont parus le 24 novembre 2020, ils prendront effet dès le 1 décembre 2020.

Les effets se verront sur les fiches de paye en février/mars 2021, le temps de mettre le SI RH à jour.

Lors de cette séance, la CFDT, soutenue de façon unanime par l'ensemble des OS, a demandé une application indiciaire sans reprise dans le complément salarial

TOUJOURS D'ACTUALITÉ

La CFDT continue de revendiquer des fusions intra-bandes pour les grilles

II.1 et II.2, III.2 et III.3, et IV.1 et IV.2

(plus d'information dans DOCUMENTS)

PPCR phase 2 : ENFIN !!!

Documents

[PPCR phase 2 : ENFIN !!!](#)